

Aménagements de Prêts

Le différé partiel

Avec un différé de paiement partiel, vous ne remboursez pas le capital pendant une certaine durée, seulement les intérêts et la prime d'assurance. Cette technique est utilisée par exemple pour éviter le cumul d'un loyer et d'échéances de crédit lors de la réalisation d'importants travaux avant un emménagement. Avec le différé partiel, il n'y a aucun remboursement du capital emprunté : le montant dû à la banque reste toujours le même pendant cette période. La durée réelle du prêt en est donc augmentée d'autant.



Ce système est principalement utilisé lors de la construction d'un logement neuf. Il permet de ne pas trop diminuer le niveau de vie de l'emprunteur, qui peut continuer de payer un loyer, pendant la durée du chantier. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le promoteur ou les artisans vous lancent des appels de fonds. Vous devez les transmettre à la banque qui débloque, à partir de ce justificatif, le montant correspondant. Avec ce système, la mensualité augmente par paliers, en fonction du capital débloqué. Habituellement, ce déblocage progressif des fonds est associé à un différé partiel.



Le différé total

Avec le différé total, l'emprunteur ne paye ni capital ni intérêt durant la période souhaitée. Seule la prime d'assurance est prélevée. Comme pour le différé partiel, les intérêts et les frais restent dus et viennent s'ajouter au capital emprunté. Le coût est logiquement plus important qu'avec un différé partiel et il faut savoir choisir l'un ou l'autre selon votre situation

Le Lissage

Le lissage permet d'obtenir sur plusieurs crédits immobiliers de différentes natures une seule et même mensualité, constante pendant la durée de remboursement du prêt.

En s'adaptant aux autres prêts, le lissage permet une plus grande marge de manœuvre au niveau de la trésorerie mensuelle de l'emprunteur.

Courtage Immo est à votre service pour étudier gratuitement vos projets de primo accession, locatif et défiscalisation, soulte et succession, renégociation de prêt et d'assurance emprunteur. Pour toute demande de financement en ligne ou simulation, rendez vous sur notre site :

WWW.COURTAGEIMMO.NET